



BUSSAC

Flash info

**MAIRIE DE BUSSAC
SUR CHARENTE**



*Modification
des horaires
d'ouverture*

MAIRIE

Du 10 juillet au 1er septembre, l'accueil du public aura lieu du lundi au vendredi de 8h à 12h.

BIBLIOTHÈQUE

Du 1er juillet au 31 Août ouverture uniquement le mercredi de 16h à 19h.

DÉCHETTERIE NORD

Du 1er juin au 15 Septembre : 8h/12h - 13h/19h
Si vigilance canicule orange ou rouge: 8h/13h30

*Aire communale de dépôt
des déchets verts*

DES NOUVELLES RÈGLES D'ACCÈS EN VIGUEUR DEPUIS LE 1ER JUILLET 2023

Comme nous l'indiquions dans le dernier numéro du Bussac info, de nouvelles règles ont été instaurées depuis le 1er juillet 2023 afin de mieux maîtriser les apports et l'entretien du site.

- 1- Le terrain sera clôturé.
- 2- Pour venir déposer ses déchets verts, il sera nécessaire de récupérer la clé du portail à la mairie, de donner son identité et un justificatif de domicile. Plage d'horaires pour récupérer et rendre les clés en mairie: (sauf horaires d'été)
Lundi : 9h- 12h
Mardi, Mercredi, Jeudi, Vendredi : 13h30 - 17h00
- 3- Les personnes extérieures à la commune et les professionnels ne pourront plus accéder au site.



*Obligation
déclarative
pour les
propriétaires*

UN DÉLAI SUPPLÉMENTAIRE EST ACCORDÉ JUSQU'AU 31 JUILLET

Une obligation déclarative a été mise en place depuis le 01/01/2023 pour l'ensemble des propriétaires qui doit indiquer à quel titre il occupe son bien (résidence principale, secondaire, vacant) ou préciser l'identité des occupants.

Cette déclaration était à faire sur impots.gouv.fr avant le 30 juin. Devant l'afflux des dossiers à traiter, un report sans pénalités est accepté jusqu'au 31 juillet 2023.



Un règlement intérieur de l'aire communale de dépôt des déchets verts a été élaboré et sera remis contre signature de prise de connaissance à la 1ère inscription. Il est à votre disposition en mairie et sur le site internet de la commune.

>>> Flash info

Boîtes à livres

CHOISISSEZ, LISEZ, OU DÉPOSEZ LES LIVRES QUE VOUS AVEZ AIMÉS. LA BOITE EST FONDÉE SUR LE CIVISME ET LE PARTAGE. PRENEZ EN SOIN !

L'idée d'installer des boîtes à livres dans la commune germe depuis un certain temps du côté des bénévoles de la bibliothèque et avait été évoquée lors du café citoyen organisé par la municipalité.

M. Pontois, le mari d'une des bibliothécaires, s'est mis au travail pour fabriquer un objet très original grâce à son expérience et son talent.

Cette première boîte à livres a été inaugurée place d'Oron la Ville à l'occasion de la soirée du marché gourmand. Une seconde boîte, fabriquée par M. et Mme Gaillard sera bientôt installée à l'étang de pêche.



Maisons fissurées par la sécheresse

UNE ASSOCIATION SPÉCIALISÉE PEUT VOUS CONSEILLER



En cas de besoin, l'Association de défense des Sinistrés de la Sécheresse sur les Propriétés Bâties de la Charente-Maritime (ASSPB 17 basée à Saintes), peut vous fournir les informations et les conseils nécessaires concernant les démarches administratives en lien avec les conséquences de la sécheresse sur votre habitation:

Site : <http://asspb17.free.fr>

Mail : alain.rogard@orange.fr (0676090208)

Evènements à venir

- 22 juillet : Rallye de Saintonge
- 23 Septembre : Nettoyage des chemins ruraux
- 29 Septembre : Spectacle Coyote Minute
- 1er Octobre : Bourse à l'enfance

- Le 3 Août:

Cinéma en plein air sur écran géant à St Vaize

19h30: Restauration sur place

20h30: Visite de l'église

21h45: Projection du film "L'école buissonnière"

Repli salle municipale de Bussac suivant météo.



Panneau Pocket

RECEVEZ EN TEMPS RÉEL TOUTES LES INFORMATIONS COMMUNALES SUR VOTRE TÉLÉPHONE

La mairie invite tous les Bussacais détenant un téléphone portable à télécharger (gratuitement) l'application PANNEAU POCKET, celle-ci étant utilisée par la mairie pour diffuser toutes les informations municipales et locales, mais également les messages d'alerte en situation d'urgence.

Nous restons à votre service pour aider les personnes qui le souhaitent à l'installer.

TÉLÉCHARGEZ L'APPLICATION PANNEAUPOCKET POUR RECEVOIR LES INFOS ET ALERTES DE VOTRE COMMUNE

Sans publicité | Gratuite | Aucune donnée personnelle

- 1 Ouvrez votre application Play Store, App Store ou AppGallery sur votre téléphone ou sur votre tablette.
- 2 Tapez "PanneauPocket" dans la barre de recherche en haut de l'écran ou en bas à droite grâce à la loupe.
- 3 PanneauPocket apparaît en tête de liste. Cliquez sur "installer" ou "Obtenir".
- 4 Si ne vous reste plus qu'à cliquer sur le cœur à côté du nom de votre commune pour recevoir ses notifications en temps réel.

BONNE UTILISATION !

>>> Flash info

Tri des déchets

MISE EN PLACE DE COMPOSTEURS INDIVIDUELS

Dans le cadre du tri des déchets organiques, la CDA de Saintes propose à chaque habitant l'achat d'un composteur individuel pour un montant de 10 €. Pour disposer de cet équipement, réservé, dans un premier temps, aux foyers non équipés, il suffit de s'inscrire par mail dechets@agglo-saintes.fr ou par téléphone au 05 46 93 41 50



Épicerie solidaire EPI SOL



BIENTÔT ACCESSIBLE POUR LES BUSSACAIS AUX REVENUS MODESTES

Le Centre Communal d'Action Sociale de Bussac va expérimenter un partenariat avec l'épicerie solidaire située à Saintes boulevard Guillet Maillet, afin de permettre aux Bussacais à revenus modestes d'accéder aux produits alimentaires et d'hygiène dans des conditions financières très favorables.

Afin de mettre en œuvre ce dispositif nous demandons aux personnes qui seraient intéressées de bien vouloir se présenter en mairie munies des justificatifs de leurs revenus. Cette aide pourra également être accordée pour une durée limitée en cas de problème financier

Règles de bon voisinage 🍌

ATTENTION AUX ACTIVITÉS BRUYANTES

Les bruits de voisinage (cris, musique, aboiement de chiens...) doivent être exceptionnels et ne pas déranger le voisinage.

En cas de fête prévue, un mot dans les boites aux lettres des voisins voire une visite pour prévenir permettront de tolérer la situation.

L'utilisation d'engins bruyants (tondeuse, motoculteur, débroussailleuse, travaux de restauration ou de construction) est limitée :

- les jours ouvrables de 8 h 30 à 12 h et de 14 h 30 à 19 h 30
- les samedis de 9 h à 12 h et de 15 h à 19 h
- les dimanches et jours fériés de 10 h à 12 h.



inventaire du patrimoine naturel végétal

LE CONSERVATOIRE AUTORISÉ À ENTRER DANS LES PROPRIÉTÉS PAR ARRÊTÉ PREFECTORAL

Le Conservatoire Botanique National Sud-Atlantique a transmis une demande d'autorisation de pénétrer dans les propriétés privées sur les communes de notre département afin de réaliser l'inventaire du patrimoine naturel végétal (flore sauvage, végétations et habitats naturels), de l'identification et de la conservation des éléments rares et menacés.

Un arrêté préfectoral en date du 30/05/2023 accorde cette autorisation jusqu'au 17/09/2025.

Demandes d'autorisation d'urbanisme

PRIVILÉGIEZ LE DÉPÔT EN LIGNE!

Nous vous incitons à déposer vos dossiers d'urbanisme en ligne sur le guichet unique de dépôt des autorisations d'urbanisme :

<https://ca-saintes.geosphere.fr/guichet-unique/Login/Particulier>

Ce service dématérialisé permet un suivi plus efficace et sécurisé par l'administration.

Les dossiers peuvent toujours être déposés sous forme papier auprès de la mairie de la commune du lundi au jeudi.



GAIN DE TEMPS

Grâce à ce service accessible 7j/7 et 24h/24, il ne sera plus nécessaire de vous rendre en mairie pour déposer votre demande et le cas échéant, la compléter.



+ DE SOUPLESSE

Vous pourrez bénéficier d'une assistance en ligne pour effectuer votre demande de permis, évitant ainsi les erreurs de saisies et les incomplétudes.

**UN SERVICE SIMPLE
D'UTILISATION, INTUITIF,
ERGONOMIQUE, PRATIQUE
ET RAPIDE !**



+ DE TRANSPARENCE

Vous pourrez connaître en temps réel l'état d'avancement de votre dossier en ligne (complétée ou non, demande de pièces...).



DES ÉCONOMIES

Sur la reprographie et l'affranchissement de plusieurs exemplaires de votre dossier.



Prévention canicule

Quels sont les effets de la chaleur ?



Crampes



Fatigue inhabituelle



Maux de tête



Fièvre > 38°C



Vertiges / Nausées



Propos incohérents

Comment me protéger ?



Je reste au frais chez moi ou dans un lieu rafraîchi



Je bois de l'eau sans attendre d'avoir soif



Je me mouille le corps



Je ferme les volets et fenêtres



Je privilégie des activités douces



Je mange frais et équilibré



J'évite de boire de l'alcool



Je prends des nouvelles des plus fragiles

Si vous voyez quelqu'un victime d'un malaise, de propos incohérents ou de fortes fièvres, **appelez le 15.**

inscription au registre communal des personnes fragiles et isolées

LE CCAS ASSURERA UN SUIVI DES PERSONNES INSCRITES EN CAS D'ÉVÈNEMENT EXCEPTIONNEL

Complétez le formulaire d'inscription disponible aux heures d'ouverture de la mairie

POUR AVOIR PLUS DE RENSEIGNEMENTS OU VOUS FAIRE INSCRIRE, CONTACTEZ LA MAIRIE:

- Par téléphone au 05 46 93 11 11
- Par mail: mairie@bussac-sur-charente.fr
- Via la page contact du site: bussac-sur-charente.fr
- Aux heures d'ouverture de la mairie

REGISTRE DES PERSONNES VULNÉRABLES

Qui est concerné?

Les personnes résidant à leur domicile, âgées de plus de 65 ans (60 ans sous condition) ou en situation de handicap.



Qui peut inscrire?

La personne, son représentant légal ou un tiers.



Pourquoi s'inscrire?

Pour bénéficier d'un accompagnement selon les besoins (appel téléphonique, mail...) pendant des évènements exceptionnels (climatique ou sanitaire).

SIGNEZ-VOUS!

Personnes vulnérables, ne restez pas isolées, signalez-vous!